

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

o o o o o o

OBJET : N° 19

Demandes de dérogation au repos dominical formulées par le Centre Commercial Val d'Yerres 2 et les directions des magasins Maxi-Zoo, Chaussée, Picard, Kiabi, Sport 2000, Action, Studio d'Emma & O'Beauty Bar, Renault, Norauto.

date de convocation :
1^{er} décembre 2023

date d'affichage :
1^{er} décembre 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 19

Nombre de votants : 27

Absents excusés : 2

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi sept décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Quincy-sous-Sénart, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'hôtel de ville, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de son Maire,

ETAIENT PRESENTS : Mme Christine GARNIER, **Maire**

M. Pascal ODOT, Mme Michelle GABIGNON, M. Cyril PICARD, Mme Marie DELAROCHE, Mme Acacia GAROU, Mme Danielle COUVREUX, **Adjoint au Maire,**

Mme Jacqueline GAILLARD, M. Fred CICOFRAN, Mme Sylvana BONAMICO, Mme Aude FROMENT, M. Pierre-Michel FELICIAGGI, Mme Carine FROGER, M. Fabien FOURNIER, M. Frédéric FOVET, Mme Stéphanie NUNES, M. Nicolas GATTI, Mme Véronique MESSIE, Mme Latifa DJELOUAH, **Conseillers municipaux.**

ONT DONNE PROCURATION :

M. Jacky GERARD	à	M. Cyril PICARD
M. Marc NUSBAUM	à	M. Pascal ODOT
Mme Brigitte HERVY	à	Mme Danielle COUVREUX
Mme Djamila ZERROUKI	à	Mme Acacia GAROU
M. Sylvain TESSIER	à	Mme Marie DELAROCHE
M. Kamel LEBAL	à	M. Nicolas GATTI
M. John ROSE	à	M. Fabien FOURNIER
Mme Najia BENRAMDANE	à	Mme Véronique MESSIE

ABSENTS EXCUSES : Mme Angeline NKUINGA, M. Florian BOIVERT

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Acacia GAROU

Objet n°19 : Demandes de dérogation au repos dominical fo
Commercial Val d'Yerres 2 et les directions des magasins Maxi-Zoo, Chaussée, Picard,
Kiabi, Sport 2000, Action, Studio d'Emma & O'Beauty Bar, Norauto

VU la loi n°2015-990 du 6 août 2015,

VU le Code du travail et notamment les articles L.3132-26 à L3132-27-1,

VU les demandes de dérogation au repos dominical effectuées par le Centre Commercial Val d'Yerres 2 et les directions des magasins Maxi-Zoo, Chaussée, Picard, Kiabi, Sport 2000, Action, Studio d'Emma & O'Beauty Bar, Norauto,

VU les avis émis par les organisations syndicales d'employeurs et de salariés intéressées dans le cadre de la consultation préalable engagée en application de l'article R.3132-21 du code du travail,

VU l'avis favorable de la commission « commerce local, marché, emploi » qui s'est réunie pour l'examen de ce point le 29 novembre 2023,

CONSIDERANT que l'achat au détail d'aliments et d'articles pour animaux de compagnie, de chaussures, produits d'entretien, maroquinerie, bonneterie, de vêtements et accessoires, de produits de beauté et parfumerie, d'articles de bazar, arts de la table, droguerie, équipements du foyer, jeux, jouets, d'articles d'optique, de services de télécommunication, de service de réparation de chaussures et d'articles en cuir, de petite horlogerie, de téléphonie mobile, de produits surgelés, d'entretien et de réparation de véhicules est devenu une activité familiale qui entraîne une fréquentation élevée des magasins de ce type en fin de semaine et que de ce fait, la fermeture le dimanche des magasins de ces secteurs d'activités serait préjudiciable aux consommateurs et particulièrement aux familles,

CONSIDERANT que les branches commerciales dont il s'agit n'auront pas épuisé au titre de l'année 2023 le contingent annuel de dimanches fixé par l'article L.3132-26 précité ;

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Mme NUNES, conseillère municipale chargée du commerce local, marché et emploi,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

EMET un avis favorable aux demandes de dérogation à la règle du repos dominical pour les magasins situés sur le territoire communal pour les dimanches et les branches commerciales suivants :

Nature du commerce de détail	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	Total
Articles pour animaux													
Arts de la table													
Bazar													
Bijouteries													
Bonneterie	14.21					30	7		1.8		24	1.8.15.22.29	12
Chausseurs Droguerie													
Equipement du foyer													
Enseignes multi-produits avec l'alimentation comme activité principale													

Jouets															
Maroquinerie															
Optique															
Parapharmacie															
Parfumeries															
Prêt-à-porter	et	accessoires													
Téléphonie															

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance



Acacia GAROU



Le maire



Christine GARNIER